

N° 7663**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2020-2021

DEBAT D'ORIENTATION**sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat**

* * *

PAPIER DE DISCUSSION

(22.10.2020)

La Commission de la Mobilité et des Travaux publics se compose de : M. Carlo BACK, Président ; Mme Chantal GARY, Rapportrice ; M. Dan BIANCALANA, M. Frank COLABIANCHI, M. Félix EISCHEN, M. Jeff ENGELN, M. Marc GOERGEN, M. Max HAHN, Mme Cécile HEMMEN, M. Marc HANSEN, M. Aly KAES, M. Claude LAMBERTY, M. Marc LIES, M. Marc SPAUTZ, M. Serge WILMES, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Afin d'optimiser le suivi financier des grands projets d'infrastructure réalisés par l'État et de renforcer les droits de participation et de contrôle de la Chambre des Députés, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a décidé en 2006 une nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure dépassant le seuil de 7,5 millions d'euros. Plus tard, en 2009, ce seuil a été levé à 10 millions d'euros. Chaque année, une liste des nouveaux projets d'infrastructure doit ainsi être soumise à l'approbation de la Chambre des Députés permettant par ce biais l'imputation des dépenses pour frais d'études à charge des divers fonds d'investissement. La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire doit quant à elle garantir le suivi financier de chaque projet dépassant le coût de 10 millions d'euros. Pour tout projet dépassant les 40 millions d'euros, une loi spéciale de financement devra être élaborée.

*

II. TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Conformément à cette procédure, la Commission de la Mobilité et des Travaux publics a examiné, au cours de ses réunions du 24 septembre et du 1^{er} octobre 2020, la liste des projets d'infrastructure suivants à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés et a nommé Madame Chantal Gary Rapportrice du débat. La Commission a adopté le projet de papier y afférent au cours de sa réunion du 22 octobre 2020.

Pour la plupart des projets d'infrastructure décrits ci-dessous, le budget des travaux ne peut pas, à l'heure actuelle, être défini de façon précise du fait que les études et expertises y relatives ne pourront être entamées qu'après l'accord de principe de la Chambre des Députés.

1. Projets du Fonds d'investissements publics administratifs***Bâtiment administratif à Luxembourg-Bonnevoie***

Vu les besoins de surfaces pour héberger des services étatiques, le Ministère des Finances a demandé de faire construire un immeuble administratif facilement accessible et bien desservi par les transports

en commun. Le terrain identifié, appartenant à l'État, se situe à Luxembourg-Bonnevoie (excepté une bande de 0,66a de la VdL). Il fait le coin entre la rue du Dernier Sol et la route de Thionville, borde la Rocade de Bonnevoie, et se trouve à proximité immédiate de la Gare centrale et en face du pont Büchler.

Après analyse, il est possible d'y réaliser un immeuble de bureaux de six niveaux pleins hors sol – le dernier étage restant en retrait – ainsi que d'un niveau plein semi-enterré. Selon la configuration, il pourrait accueillir entre 200 et 250 personnes. Les plateaux devront offrir une certaine flexibilité afin d'y installer des bureaux, des salles de réunions et autres locaux administratifs. Le programme sera défini plus en détail par le Ministère des Finances ensemble avec le ou les futurs occupants.

La surface brute du projet est estimée à environ 4 600 m² et le volume brut à environ 16 000 m³, sur une surface terrain d'environ 0,1 ha.

***Administration des ponts et chaussées à Grevenmacher,
dépôt Potaschbiert***

Le projet a comme objectif la remise en état et en sécurité, des travaux de transformation ainsi que la construction de nouveaux bâtiments au dépôt Potaschbiert de l'Administration des Ponts et Chaussées. Ce site fait fonction de centre d'intervention des autoroutes situé à proximité de la sortie d'autoroute « Potaschberg » vers Grevenmacher. Il est classé en zone de bâtiments et d'équipements publics (BEP) réservée aux services administratifs et publics.

Le projet comprend la mise en place de deux silos à sel, d'une station de production de saumure et de réservoirs pour le stockage de la saumure, la construction de deux nouveaux hangars fermés pour les véhicules de service et pour le stockage du matériel, ainsi que la réalisation d'un nouveau bâtiment administratif pour environ 25 personnes comprenant vestiaires, sanitaires, réfectoire et cuisine. Le volume est estimé à environ 18 000 m³ sur un site de 0,78 ha.

***Bâtiment « Tour A » au Kirchberg – aménagement pour les besoins
du Ministère de la Fonction publique***

Ce projet à Luxembourg-Kirchberg, Place de l'Europe, vise le réaménagement du bâtiment « Tour A » en bureaux et espaces mixtes paysagers et multifonctionnels pour pouvoir accueillir tous les services du Ministère de la Fonction publique ainsi que de l'INAP. Il s'agit d'une mise à niveau complète, notamment de l'aménagement intérieur, partiellement des installations techniques et mise en place de mobilier adapté aux bureaux paysagers et aux besoins de l'INAP.

La zone de l'entrée principale sera adaptée pour accueillir jusqu'à 500 personnes par jour et le dernier étage de la Tour sera aménagé en salles de réunions. Sont également prévus une rénovation et un réaménagement partiel des sous-sols ainsi que le remplacement des protections solaires existantes par des stores perforés pour offrir un meilleur confort visuel aux futurs utilisateurs.

La surface brute du projet est d'environ 21 300 m³ (dont 11 200 hors sol) et le volume brut d'environ 76 500 m³ (dont 41 000 m³ hors sol).

***Service de la protection du Gouvernement au Verlorenkost –
rénovation et assainissement énergétique de l'ancien garage de la Gendarmerie***

Les bâtiments existants se situent à l'intersection de la rue Marie et Pierre Curie avec le boulevard Général George S. Patton à proximité de l'ancien fort Neipperg.

L'objectif du projet est la rénovation des bâtiments de l'ancienne gendarmerie et de le compléter par une structure légère afin de pouvoir y accueillir le service de la protection du gouvernement, ainsi que les voitures de service. Il comprend l'aménagement de 23 bureaux et de 3 grandes salles de réunion et de formation, d'une cuisine, de dortoirs, d'une salle de séjour et d'une salle de fitness, de sanitaires, douches et vestiaires, de garages pour 34 voitures de service, de 40 emplacements de parking, d'une station de lavage, de surfaces de stockage pour armes et munitions, de locaux techniques et d'un logement de service. Le volume du projet est estimé à environ 11 300 m³ sur une surface d'environ 0,6 ha.

Cité policière Grand-Duc Henri au Findel, 2e phase

La Cité Policière Grand-Duc Henri se situe route de Trèves « Op der Biirkekopp » au Findel. Elle est classée dans le POS Findel en zone « d'activité communale ». Il s'agit de la phase 2 du projet qui

visé notamment le réaménagement de trois bâtiments acquis par l'État en 2019 et d'une nouvelle construction.

Le projet prévoit d'y aménager les locaux pour le service de la Police judiciaire et d'y regrouper également divers autres services de la Police. Un laboratoire ADN sera aménagé dans une nouvelle construction à l'arrière des bâtiments compte tenu des contraintes techniques et sécuritaires et l'ensemble du site sera sécurisé par une clôture. La surface brute du projet est estimée à environ 19 600 m² et le volume brut à environ 260 000 m³ sur un terrain d'environ 1,29 ha.

***Ancienne Bibliothèque nationale, rue Notre Dame –
réaménagement notamment pour les besoins de l'Administration judiciaire***

Ce bâtiment historique se situe entre le boulevard Roosevelt et la rue Notre-Dame à Luxembourg-Ville et abritait initialement le Collège des Jésuites. Par la suite, il a accueilli l'Athénée de Luxembourg et, à partir de 1973, la Bibliothèque nationale. Le bâtiment a été libéré en avril 2019 après l'achèvement de la nouvelle Bibliothèque nationale au Kirchberg. Une demande pour les besoins de l'Administration judiciaire a été soumise par le Ministère de la Justice, afin de pouvoir utiliser une partie des locaux de l'ancienne BNL pour les besoins des trois chambres commerciales du Tribunal d'arrondissement, étant donné que leurs locaux actuels sont trop exigus.

Le projet comprend l'aménagement d'un guichet d'accueil et de zone d'attente avec contrôle d'accès, de trois chambres (Chambre II, Chambre VI, Chambre XV) avec leurs bureaux respectifs ainsi que leurs salles de soutien, de trois salles d'audience, de deux salles de réunion, d'une bibliothèque, d'archives courantes, de vestiaires et casiers des juges, ainsi que de surfaces libres au rez-de-chaussée pour commerce, restauration et services au public pour animer les deux cours extérieures. La surface brute du projet est estimée à environ 6 200 m² et le volume brut à environ 29 000 m³, sous-sol inclus.

***Installation de panneaux photovoltaïques et travaux
d'infrastructures Smart-Grid au Herrenberg***

Ce projet concerne la caserne Grand-Duc Jean au Herrenberg à Diekirch. Il s'agit d'un projet pilote « Prosumer » (angl. : Producer & Consumer) qui a pour objectif l'exploitation maximale du potentiel d'énergie solaire du site de la caserne. Toutes les surfaces de toitures disponibles seront équipées avec des panneaux photovoltaïques. Afin de consommer également un maximum de cette énergie électrique produite sur place, l'installation sera complétée par des batteries. Le projet permettra d'atteindre un bilan CO₂ neutre pour les besoins en énergie du parc immobilier du site.

Des adaptations aux infrastructures électriques et informatiques sont aussi bien nécessaires pour les applications Smart-Grid que pour un renforcement de leur résilience. En détail, le projet comprend l'installation de modules photovoltaïques d'une puissance totale d'environ 4 MégawattPeak (MWp) pour une production annuelle d'électricité estimée à environ 3,4 MégawattHeures (MWh), de batteries – décentralisées ou centralisées en fonction des besoins – d'une capacité totale d'environ 1,2 MWh, des infrastructures et constructions nécessaires tels que postes de transformation et locaux pour batteries ainsi que l'amélioration des réseaux électriques et informatiques.

2. Fonds d'investissements publics scolaires

***Ecole fondamentale internationale EIDE à Mondercange –
transformation de l'ancien bâtiment de l'EDIFF***

Ce projet concerne l'ancien bâtiment du Centre d'éducation différenciée (Ediff) de Mondercange, qui se situe le long de la rue d'Esch à Mondercange à proximité de l'autoroute A4. Il est prévu de transformer et de rénover le bâtiment afin d'y implanter l'Ecole internationale de Differdange et Esch-sur-Alzette (EIDE) pour l'enseignement fondamental. L'aménagement est prévu pour accueillir 280 élèves et comprendra 12 salles de classes, des bureaux pour l'administration, la direction, les enseignants et les éducateurs, des salles spéciales (salle éducation musicale, éducation artistique), des salles de sports, un centre de documentation et d'information (CDI) comprenant un espace bibliothèque, un réfectoire et une cuisine de distribution avec réserve et vestiaires. S'y ajoute une structure d'éducation et d'accueil (SEA) comprenant des salles de séjour et de détente, un coin « parents » et une cuisine pédagogique, ainsi que l'aménagement extérieur (cour, préau, quai de bus et parking).

La surface brute du projet est estimée à environ 5 700 m² et le volume brut à environ 22 400 m³ sur un terrain d'environ 1,64 ha.

Bâtiment préfabriqué pour le Nordstad-Lycée à Erpeldange

Le site se compose de terrains communaux situés à Erpeldange-sur-Sûre. Il longe le chemin « Gruefwee » et se trouve au nord en face du terrain de football et de l'école primaire. En attendant la construction et la mise en service du nouveau complexe scolaire du Nordstad-Lycée (NOSL) prévu à proximité, une structure préfabriquée pourra permettre au NOSL de démarrer déjà son activité à court terme à Erpeldange-sur-Sûre. La commune est intéressée de mettre à disposition les parcelles concernées, sachant qu'elle envisage une extension de son école primaire et pourrait utiliser, après le déménagement du NOSL dans son bâtiment définitif, ce bâtiment préfabriqué à plus long terme.

Le programme de construction prévoit 15 salles de classes normales, 2 salles spéciales et 2 ateliers polyvalents. S'y ajoutent des locaux pour l'administration et les enseignants ainsi qu'une structure d'accueil avec restaurant et cuisine d'appoint. Selon la configuration, le bâtiment pourra accueillir entre 400 et 450 élèves. La surface brute du projet est estimée à environ 5 000 m² et le volume brut à environ 25 000 m³ sur un terrain d'environ 1,55 ha.

3. Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

Nouveau foyer ONA au Kirchberg

Ce projet a comme objectif la construction d'un nouveau foyer pour les besoins de l'Office national de l'accueil (ONA) au numéro 4 de la rue Dr Nicolas Clasen, à proximité de l'hôpital du Kirchberg. Il s'agit de la construction d'un bâtiment comprenant un rez-de-chaussée et quatre étages. Au rez-de-chaussée, une surface de 160 m² sera réservée pour les besoins de la *Quartier Stuff* du Kirchberg, un projet innovateur qui vise à trouver dans une logique de co-création avec les citoyens de nouvelles pistes face à la complexité sociale et aux défis urbains complexes. Les surfaces restantes du rez-de-chaussée comprendront des locaux communs et des bureaux de l'ONA. Les quatre étages seront aménagés de façon identique avec à chaque étage 10 chambres dont 4 seront équipées pour des personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que des locaux sanitaires et cuisines communes. La capacité maximale du foyer sera de 120 personnes. La surface brute du projet est estimée à environ 3 200 m² et le volume brut à environ 10 600 m³ pour un budget de 11,7 millions d'euro TTC.

4. Loi de garantie (préfinancement)

Bâtiment administratif pour l'ESM et pour les services de l'Etat au Kirchberg

Le projet concerne la construction d'un bâtiment administratif à l'îlot situé entre les rues Alcide de Gasperi, Albert Wehrer, Antoine de Saint-Exupéry et Charles-Leon Hammes à Luxembourg-Kirchberg. Ce complexe de bureaux est destiné à être occupé en partie par l'ESM (*European Stability Mechanism*) avec possibilité d'extension, ainsi que par l'État luxembourgeois. Le programme de construction se compose de bureaux individuels, de bureaux paysagers, d'espaces de réunions et de salles de conférences. Au rez-de-chaussée de la partie prévue pour l'État sont prévus des commerces et de la restauration. La surface brute du projet est estimée pour la partie ESM à environ 19 000 m² et le volume brut à environ 55 000 m³, tandis que la surface brute de la partie État est estimée à environ 20 000 m² (dont 6 000 m² pour une éventuelle extension de l'ESM) et le volume brut à environ 58 000 m³, sur un terrain d'environ 1,6 ha.

5. Fonds des Routes

Réaménagement de la Rocade de Bonnevoie au droit de la Gare Centrale

La route B31 (rocade de Bonnevoie) est une des principales artères d'entrée en ville en venant de la B3 (pénétrante Sud). Vu les planifications du pôle d'échange de la Gare centrale du côté de Bonnevoie et la volonté d'un raccord urbanistique du quartier de Bonnevoie à la Gare centrale, il y a

lieu d'étudier au niveau local la réorganisation du réseau routier en détail, avec la possibilité de faire passer la B31 en dénivelé par rapport aux aménagements de la mobilité durable (quais pour bus, traversées piétons et vélos). Le projet vise donc l'aménagement d'un tunnel pour le trafic motorisé et la création d'une connexion urbanistique entre le côté Est de la Gare et le quartier de Bonnevoie sous forme d'un espace réservé aux bus et à la mobilité active. Ces études constituent un complément aux seuls besoins d'un pôle d'échange, ayant fait partie de la liste des grands projets d'infrastructure adoptée lors de la plénière du 12 février 2019.

Réhabilitation / Reconstruction du Pont Hammerel (OA265) à Bettembourg

Le projet a pour but la reconstruction de l'ouvrage d'art OA265 au-dessus des voies ferrées à la gare de Bettembourg. La dégradation avancée de l'ouvrage nécessite une réalisation du projet dans les prochaines années. Une reconstruction avec un enlèvement des piles dans le domaine ferroviaire serait favorable pour les CFL, qui sont actuellement en études concernant la modernisation de la gare ; un chantier est prévu pour 2024/2025. Certaines piles rentrent aujourd'hui dans le gabarit de sécurité des trains, provoquant ainsi des problèmes futurs au niveau de l'exploitation de la gare.

Vu l'impossibilité de barrage partiel voire complet de la gare de Bettembourg pendant des mois et un créneau sensiblement réduit pendant les nuits (environ 4 h y compris travaux préparatoires) et les weekends, un projet de réhabilitation de l'ouvrage s'avère plus long et difficile que sa reconstruction. Pour éviter des supports intermédiaires dans le domaine ferroviaire, et vu que l'ouvrage est en courbe prononcée, le choix du système statique s'est orienté vers une structure métallique suspendue à un arc. Ce nouvel ouvrage d'art sera dimensionné pour une durée de vie de 100 ans, ce qui en améliorera les fréquences d'entretien et en réduira le nombre des interventions. Étant donné que la gare de Bettembourg est le nœud ferroviaire le deuxième plus fréquenté du pays, chaque intervention future de réhabilitation dans le domaine de la gare aura des répercussions directes sur l'exploitation et la sécurité de la gare. La reconstruction permettra également de garantir un gabarit de 2,50 m pour la mobilité douce des deux côtés du pont.

Réaménagements dans le cadre du développement / Pôle d'échange de la Place de l'Étoile

Le développement urbanistique de la place de l'Étoile à Luxembourg va de pair avec la planification des infrastructures de la mobilité. La place de l'Étoile joue un rôle important dans la conception multimodale des transports et devra à terme assurer les flux entre le réseau des autobus et du tram, notamment en ce qui concerne les bus en provenance du Nord-Ouest, entrant par le Rollingergrund.

La création d'une place avec arrêt pour tram de la future ligne allant vers le CHL nécessite le déplacement de la route d'Arlon (N6) vers le Sud. Le projet prévoit d'y construire un ouvrage du type « tranchée couverte ». La gare routière pour les autobus ne pouvant être construite en surface, celle-ci sera intégrée dans l'atrium au niveau -1 du projet urbanistique. L'aménagement de l'espace sera à l'échelle des piétons, avec une programmation urbaine de qualité. Les frais des infrastructures seront à partager entre l'État, la Ville et le promoteur. Tous les aménagements de la gare routière pourront être utilisés par les transports publics étatiques et communaux.

Infrastructures de transports dans le cadre du tram rapide entre Luxembourg et aggro-Sud

Pour augmenter la cohérence du concept de transports multimodal, engendré par le projet de tram rapide entre la capitale et l'agglomération Sud, le champ d'intervention doit être élargi au niveau de toutes les infrastructures de transport. À part les planifications de la ligne de tram proprement dite et de l'autoroute multimodale A4, ayant une première fois fait partie de la liste des grands projets d'infrastructure adoptée lors de la plénière du 12 février 2019, et du « VeloExpresswee », il y a lieu de procéder également aux aménagements annexes des traversées de localités et des raccords des pistes cyclables. De multiples projets d'aménagements locaux, en cohérence avec le concept global, pourront être développés et réalisés déjà en amont du tram rapide proprement dit. Bien que ces projets, chacun pour soi, n'atteignent pas le seuil des coûts fixé, l'approbation par la Chambre des Députés par vote de la motion donnera une sécurité de planification aux différents acteurs concernés, notamment aux administrations communales.

Il s'agit en l'occurrence des projets d'apaisement des traversées et de raccords au VeloExpressWee PC104 de **Leudelage** (N4), de **Pontpierre/Bergem** et de **Wickrange/Ehlinge** (N13), de **Foetz** (CR164, rue du Brill) et du raccordement du centre de **Mondercange**, ainsi que de différents réaménagements à **Esch**, au **Belval** et à **Belvaux**.

***Pôle d'échange Ouest et restructuration des échangeurs de Helfent /
Strassen sur l'A6***

Le passage du tram dans les nouveaux quartiers à l'Ouest de la capitale et la proximité de l'auto-route A6 sont des facteurs favorables pour la création d'un pôle d'échange multimodal entre le trafic individuel, les autobus et le tram. Une planification intégrative, assurant la coordination entre le développement urbain et les infrastructures de mobilité, vient de démontrer le potentiel d'un pôle d'échanges situé entre les échangeurs de Strassen et de Helfent. Dans ce contexte, il faudra désormais étudier le réaménagement des échangeurs adjacents, ainsi que l'organisation locale du réseau routier et des infrastructures de mobilité générale, intégrant notamment aussi l'accueil futur du tram.

Nouveau Pôle d'échange Bouillon et raccordement à l'A4 / B4

Le nouveau pôle d'échange « Bouillon » se situera à l'intersection du boulevard de Merl/boulevard de Cessange avec l'artère d'entrée en ville constituée par l'A4 / B4. À l'issue des planifications des infrastructures de mobilité, il sera possible d'avancer un phasage de réalisation coordonné permettant d'élaborer un planning quant à la desserte des différents secteurs de développement, dont notamment les zones d'activités prévues dans le plan sectoriel afférent. Dès lors, un couloir pour le tram pourra être déterminé dans le contexte des boulevards de Merl et de Cessange.

***Pôle d'échange A4 en interaction avec le tram rapide
et le réaménagement A4 / A13***

D'un côté, l'optimisation de la grande voirie A4 / A13, avec couloir séparé pour bus, prévoit un nouvel accès à la zone d'activité du Monkeler et, de l'autre côté, le réaménagement de l'échangeur de Lallange tiendra compte du besoin d'un grand pôle d'échange multimodal desservant le trafic individuel, les autobus ainsi que le tram rapide, en dehors de l'agglomération proprement dite.

Le projet de l'optimisation A4 / A13 sera adapté en fonction du concept du tram rapide et du nouveau cheminement des autobus. Le tram rapide, qui passe à proximité de l'autoroute, cherchera un point d'échange à proximité de l'autoroute entre les 2 raccords de l'A13. Il est prévu d'y réaliser un parking en élévation, une gare routière pour les différents réseaux de bus, ainsi qu'un arrêt du tram rapide. Les études devront entre autres porter sur les flux ainsi que l'implantation et les dispositions exactes, comme la géométrie des quais et le nombre de parkings pour automobiles.

6. Fonds du rail

***Nouveau atelier et magasin au Centre logistique
de l'infrastructure ferroviaire (CLIF) à Bettembourg***

L'atelier et le magasin du CLIF à Bettembourg datent des années 1960 et ne répondent plus aux normes de sécurité et de santé, mais doivent faire face au développement croissant des activités ferroviaires. Le projet prévoit donc la mise en conformité et le réaménagement du site ainsi que la construction de nouveaux ateliers, magasin et bureaux. Le magasin comprendra de hauts rayonnages et un large espace de stockage, les ateliers seront redimensionnés suite à l'augmentation des effectifs, une partie des surfaces extérieures sera couverte, un nouveau quai de chargement sera construit et les infrastructures et réseaux souterrains existants seront renouvelés et adaptés. Le coût total est estimé à environ 40 millions d'euros.

***Gare d'Ettelbruck : Aménagement d'un faisceau de garage
et d'une base de travaux***

Ce projet en gare d'Ettelbruck a pour objet l'aménagement, sur le site de l'ancienne cour à marchandises, d'un faisceau de quatre voies électrifiées comme « zone garage matériel voyageur » et de

cinq voies non-électrifiées comme « zone base travaux » pour les besoins chantier. Le début des travaux est prévu fin 2022 et l'estimation des coûts est de 11 millions d'euros.

*

III. CONCLUSION

La Commission de la Mobilité et des Travaux publics n'a pas d'objection particulière à formuler à l'encontre des différents projets présentés sur la liste des nouveaux projets à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés.

Elle avise donc favorablement les projets examinés qui contribuent tous à l'amélioration des infrastructures de notre pays et propose à la Chambre des Députés de marquer son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets visés.

Luxembourg, le 22 octobre 2020

Le Président
Carlo BACK

La Rapportrice,
Chantal GARY

